



**Association de Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Nièvre**



**PROJET ASSOCIATIF
2010 - 2015**

Protéger, accompagner, reconnaître

**Devenir promoteur de citoyenneté
à tous les âges de la vie**

SOMMAIRE

1. Préambule	P 3
2. Forts de notre histoire	P 5
3. Nos valeurs	P 8
4. Nos ambitions, nos buts	P 10
4.1 accueillir, accompagner à tous les âges de la vie	
4.2 être une source d'initiative pour la cité	
5. Les axes stratégiques 2010 – 2015	P 12
5.1 L'ADSEAN force de proposition	
5.2 Accompagner le vieillissement des personnes handicapées	
5.3 Développer l'exercice de la citoyenneté	
5.4 Prendre en compte toutes les dimensions du parcours de vie de la personne	
6. Le plan d'actions à 5 ans	P 17
6.1 Éthique et bienveillance	
6.2 L'évolution de notre offre de services	
6.3 La mise en œuvre du projet d'accompagnement du vieillissement	
6.4 Le renforcement de l'action transversale de la Direction Générale	
7. Votre participation	P 23



1- Préambule

Continuité

En 2003, l'ADSEAN adoptait un projet associatif centré sur la mise en œuvre des dispositions ambitieuses de la Loi du 2 Janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale. Des expériences, des innovations se sont développées et les établissements et services de l'ADSEAN ont, en très large partie, tenu l'objectif de rendre effectif l'exercice des droits nouveaux accordés aux personnes accueillies et à leurs familles.

Mais au cours des 7 dernières années écoulées, le cadre de l'action sociale et médico-sociale a poursuivi sa mutation en particulier sous l'effet de la loi adoptée le 11 février 2005 en faveur de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, des lois du 5 mars 2007 portant réforme de la protection de l'enfance, de la protection des majeurs ainsi que de la loi Hôpital Patients Santé Territoire adoptée le 10 juillet 2010.

Ces évolutions législatives sont le reflet d'exigences nouvelles, qui visent chaque fois que possible, à intégrer les personnes vulnérables ou handicapées dans les dispositifs de droit commun et à respecter leur choix de vie.

En prenant en compte ces attentes et ces objectifs dans un projet actualisé, l'ADSEAN réaffirme son souci continu d'adapter son action et ses initiatives aux besoins des personnes qu'elle accompagne.

Le projet associatif : une mise en action collective et un outil de positionnement

Le projet doit servir de guide aux établissements car il se fonde sur les pratiques de terrain.

La démarche de projet est à la fois destinée à mettre en cohérence les projets d'établissements avec la volonté associative et à faire en sorte qu'ils se nourrissent les uns des autres.

La mise en projet s'est appuyée sur les contributions les plus larges. Elle a associé les administrateurs et les cadres dirigeants de l'Association, les professionnels et représentants du personnel, les familles et les usagers. Elle a permis de recenser également les attentes des pouvoirs publics.

Les attentes des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics attendent de l'Association qu'elle renforce et formalise ses modalités propres de pilotage, en particulier grâce au travail des commissions du Conseil d'Administration et aux relais essentiels que constituent les Conseils de la Vie Sociale des établissements et services et dans lesquels elle siège.

Le plan d'action qui vise à réaliser les axes stratégiques retenus par l'Association doit faire l'objet d'un suivi régulier et formalisé auprès de ces différentes instances.

Pour ce faire, l'Association doit s'appuyer sur la Direction Générale des établissements dont le rôle d'animation, de contrôle et d'évaluation est essentiel et doit se renforcer.

Les enjeux opérationnels du projet

Ce projet fixe des objectifs, propose de nouvelles idées et fixe ses propres indicateurs de réussite.

Il se décline sous la forme d'un plan d'actions à 5 ans qui devra être porté et suivi par le Conseil d'Administration, le Siège Social et les établissements et services de l'ADSEAN.

2- Fort de notre histoire

L'esprit pionnier....

Les temps forts de l'histoire de la Sauvegarde de la Nièvre se confondent avec les grandes étapes de l'action sociale de notre pays après la 2^{ème} guerre mondiale.

Et souvent sa propre initiative a précédé celle des pouvoirs publics.

En mars 1944, quelques pionniers créent l'Association de la Nièvre en faveur des enfants malheureux ou en danger moral ; et ils ouvrent une maison de l'enfance à Entrains sur Nohain pour accueillir immédiatement 36 enfants maltraités.

L'Association ne recevra sa reconnaissance officielle qu'en octobre de la même année et la loi relative à la protection maternelle et infantile sera votée un an plus tard, le 2 novembre 1945 !

Après ces premiers actes fondateurs commence un long cycle d'initiatives qui placera l'Association au cœur de son temps et de ses évolutions.

Elle devient Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Nivernais en 1950 et adhère au mouvement national des Sauvegardes dont elle est toujours restée un membre actif.

L'esprit d'ouverture

Au cours des années 60, les services et établissements dédiés à l'accueil et la protection des jeunes, en particulier ceux d'entre eux qui rencontrent des difficultés personnelles, familiales et sociales, sont créés.

L'Association ouvre le 1^{er} avril 1961 le Foyer Bourgoin à Veninges lequel s'est inscrit depuis 1992 dans le protocole d'accueil d'urgence en alternance avec le foyer de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Simultanément, dès la fin des années 60, l'Association a fait le constat des besoins de prise en charge des jeunes handicapés mentaux et des jeunes en difficulté sociale.

Dès la parution du décret sur les conditions d'agrément des établissements privés pour enfants inadaptés, en 1970, les deux premiers établissements créés par l'Association (IME à Guipy et IR à Cosne-sur-Loire) s'inscrivent dans le nouveau dispositif.

En 1964, l'Association ouvre l'IMP de Veninges (Institut Médico-Pédagogique), puis l'IMPRO de Marzy (Institut Médico-Professionnel) en 1969 (ces 2 structures ont fusionné en Institut Médico-Educatif de Marzy en 1974), précurseur à l'ouverture du premier CAT de l'ADSEA (à Nevers).

Cette ouverture de l'Association sur l'enfance handicapée n'est pas la moindre de ses spécificités et ce n'est pas la seule.

L'ADSEAN décide, avant même la promulgation de la loi d'orientation de 1975, de prendre en compte les attentes des jeunes adultes handicapés qui souhaitent réussir une insertion sociale par le travail.

12 travailleurs handicapés intègrent le Centre d'Assistance par le Travail de Nevers en septembre 1972. En 1986, l'établissement comptera 130 travailleurs !

L'Association ouvre ensuite 2 établissements d'aide par le travail, l'un à Cosne-sur-Loire, l'autre à Montsauche-les-Settons puis, à Nevers, un atelier protégé, devenu par la suite une entreprise adaptée.

Cette prise en compte de l'insertion par le travail s'accompagne d'une prise en charge du logement des personnes accueillies et de leur accompagnement le cas échéant.

L'Association expérimente puis propose une palette complète de solutions, du Foyer de Vie au Foyer d'Hébergement mais aussi dans des formes d'externat à travers les Services d'Accueil de Jour et les Services de Soutien et d'Accompagnement à la Vie Sociale.

En 1993, la mutation est largement réalisée et lors de son Assemblée Générale, l'Association devient l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Nièvre.

Le 1^{er} juillet 1993, la reconnaissance officielle du Service de Tutelles ouvre un nouveau champ de responsabilité, qui s'accroît considérablement au cours des années 2000. Plus de 560 personnes ont été suivies en 2010 par le Service de Tutelles de l'ADSEAN.

Maintenir la capacité à innover

66 ans après la création d'un premier lieu d'accueil pour des enfants, la tâche est assurément passionnante et génératrice de responsabilités nouvelles pour l'Association.

- En premier lieu du fait de la diversité de l'âge des personnes accueillies.
L'ADSEAN propose des réponses efficaces pour les personnes de la naissance à la fin de vie.
- Elle propose également des réponses à des situations personnelles extrêmement différentes : compenser la déficience, protéger la jeunesse et accompagner la personne vulnérable, permettre à la personne qui en est capable de travailler, prévenir la perte d'autonomie et tendre vers l'intégration de la personne dans une vie semblable à celles des autres.
- Enfin, comme la loi de 2005 l'y encourage, l'ADSEAN inclut la différence plutôt qu'elle ne la stigmatise et préfère la création de dispositifs spécialisés, la mobilisation des moyens communs d'éducation, de santé, de logement, de transport, de travail, de loisirs et de culture.

Fort de son histoire, l'Association entre dans le 3^{ème} millénaire avec ambition et vigilance.

Un dispositif diversifié qui assure un réel maillage du territoire départemental

Au fil du temps, en s'adaptant aux demandes nouvelles, l'ADSEAN a constitué un maillage sur l'ensemble du département qui permet à la fois un accueil, un hébergement et un accompagnement.

L'ADSEAN accueille, éduque, accompagne le parcours de vie et développe l'autonomie de plus de 2500 personnes.

Elle emploie plus de 400 salariés ; elle est le 7^{ème} employeur privé de la Nièvre.

Son dispositif se répartit de la façon suivante :

Accompagnement des majeurs vulnérables :

- un service de Sauvegarde et de Protection (anciennement Service de Tutelles) qui suit 560 personnes, un service de Suivi des Familles d'Accueil qui prend en charge 13 adultes et 12 familles.

Protection de l'enfance :

- un établissement de protection de l'enfance et des Services en Milieu Ouvert (SERMO), regroupant un Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (SAEMO), un Point Rencontre, une Médiation Familiale ainsi qu'un espace pour l'Audition des Mineurs, qui prend en charge 18 jeunes, 330 mesures et 1200 suivis.

Prises en charge des enfants, jeunes et adolescents en situation de handicap :

- deux Instituts Médico-Educatifs (IME), un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), deux Services d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD), qui prennent en charge 219 enfants et jeunes.

Intégration et aide par le travail :

- trois Etablissements et Services d'Aide par le travail (ESAT), qui prennent en charge 244 travailleurs.

Hébergement des travailleurs handicapés :

- un foyer d'hébergement et deux services d'accompagnement, qui hébergent ou suivent 112 personnes adultes.

Accompagnement tout au long de la vie :

- trois Foyers de Vie et leur Service d'Accueil de Jour, qui prennent en charge 104 personnes adultes.

3- Nos valeurs

Donner accès à une société ouverte et solidaire

L'Association est animée d'une éthique de conviction et de responsabilité.

Conviction

- L'ADSEAN défend une société ouverte et solidaire qui garantit les droits des plus faibles, le respect des différences, la laïcité et le pluralisme des opinions, des cultures et des croyances.
- Elle fonde son action sur le pari de l'évolution des personnes qui vivent avec un handicap, et de celle des personnes vulnérables, quels que soient la nature et le degré de leurs difficultés.

Responsabilité

- Elle entend rendre compte de la citoyenneté des personnes accompagnées, en considérant que chacun doit bénéficier d'une place digne et reconnue dans la société.
- Elle place la personne au centre de son projet en lui garantissant le respect de sa liberté individuelle et l'exercice de ses droits.

Appuyer l'action quotidienne sur la considération et la confiance en l'autre

La préservation du lien social comme l'accès aux droits, ou plus encore l'exercice de la citoyenneté des plus vulnérables, ne peuvent s'envisager véritablement sans que deux valeurs fondamentales ne soient effectives dans l'action quotidienne associative.

La considération

Elle constitue la base première du lien et de la reconnaissance qu'attend la personne vulnérable. Elle constitue le signe d'un élan et d'une solidarité que la société doit rendre tangible vis-à-vis de la personne fragilisée.

La confiance

Absente, elle rend vaine les ambitions individuelles et collectives.

Présente, elle constitue une force motrice puissante et créatrice.

La confiance en soi et dans l'autre, dans la capacité à progresser et à trouver le chemin de l'autonomie, s'établit. Elle reste le ciment des relations que l'ADSEAN construit à la fois avec les personnes qu'elle accueille et avec les professionnels qui agissent dans les établissements.

L'ambition éducative et l'accompagnement de la personne sont les clés de l'accès aux droits

L'ADSEAN agit auprès des personnes en respectant 2 principes :

L'ambition éducative renforce l'accès aux droits.

Pour l'ADSEAN, l'exercice des droits, par la personne vulnérable et/ou en situation de handicap, passe par le fait de préserver et de matérialiser l'ambition éducative dans l'action quotidienne. En faisant partager dans l'action éducative des valeurs morales et éthiques élémentaires, d'entraide, de partage et de générosité, de ténacité, l'ADSEAN estime qu'elle dispose des bases indispensables pour donner l'envie d'être et d'agir ensemble, et par la même les bases d'un accompagnement durable de la personne.

L'accompagnement de la personne est notre mode opératoire principal de la recherche d'autonomie.

L'exercice de droits fondamentaux par la personne, sa famille ou ses représentants, la recherche de son autonomie, ne doivent pas être prétexte à une prise de distance ou un éloignement de relation. En effet, il n'a jamais été aussi important de rester proche et d'agir avec la personne. L'ADSEAN considère que la prise d'autonomie de la personne n'est rendue possible qu'à la condition d'un appui constant et rapproché.

4- Nos ambitions, nos buts : accueillir et accompagner à tous les âges de la vie, être une source d'initiative pour la cité

4.1 Accueillir et accompagner à tous les âges de la vie

L'ADSEAN est dans la Nièvre un acteur reconnu de la prise en compte des personnes (enfants et adultes) en situations sociales très difficiles.

L'ADSEAN s'adresse aux personnes vulnérables, sous protection administrative et judiciaire, aux personnes rencontrant des difficultés personnelles et sociales, aux personnes en situation de handicap mental, psychique, physique et sensoriel.

A travers l'action de ses établissements, l'ADSEAN prend en compte les personnes dès leur plus jeune âge, pour un parcours de vie accompagné à la fois par ses propres établissements et services, par les différents partenaires et par le milieu ordinaire.

Elle souhaite renforcer son action dans les directions suivantes :

La prévention et l'action précoce

De par son histoire, beaucoup de familles de la Nièvre sont confrontées à la déficience dès la naissance.

Pour mieux les aider, l'ADSEAN doit renforcer son action en direction des enfants avant l'âge de 3 ans, en coopération avec les services publics.

Un meilleur accompagnement dans la vie d'adulte

L'accompagnement des travailleurs handicapés d'ESAT dans leur prise d'autonomie doit encore être renforcé afin qu'ils puissent accéder plus facilement aux services et participer davantage aux activités de droit commun comme tous nos concitoyens. Un accompagnement adapté doit leur permettre de mettre en œuvre leur choix de vie et d'accéder à une vie à l'égal des autres, par l'accessibilité potentielle au travail hors les murs.

L'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie.

L'ADSEAN désire également assumer ses responsabilités vis-à-vis des personnes qu'elle accompagne dès lors qu'apparaissent les signes de leur vieillissement :

- en période d'activité professionnelle, la baisse de performances relève de centre d'accueil-relais à temps partiel ou total, préservant leur pouvoir d'achat, qu'il serait souhaitable de créer dans le cadre associatif ;
- après la retraite, l'ADSEAN entend pouvoir leur proposer un accompagnement dans la perte d'autonomie et la dépendance, puis leur assurer une fin de vie qui respecte leur dignité.

4.2 Une force de propositions et d'initiatives dans la cité

L'ADSEAN assure la gestion d'une vingtaine d'établissements et services. Elle souhaite demeurer une force de propositions et d'initiatives.

Au contact des personnes et de l'environnement, elle recense les besoins, développe les contacts avec les usagers et leurs représentants ; elle est en mesure d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et de proposer les innovations nécessaires.

Elle entend devenir un pôle de rassemblement des familles et des usagers qui le souhaitent, un outil de mobilisation de l'opinion sur leurs attentes et une force de proposition constructive vis-à-vis des décideurs.

Une tête de réseau départementale, une ressource pour la région et l'inter-région...

L'ADSEAN participe aux réseaux nationaux et contribue à leurs travaux. Son action est, à ce jour, principalement départementale.

L'ADSEAN qui fait partie de la tête réseau sociale et médico-sociale du département de la Nièvre est prête, avec ses partenaires, à participer à la mise en synergie des associations et au travail de coopération que les pouvoirs publics appellent de leurs vœux.

L'ADSEAN peut également mettre ses savoirs-faire propres au service des départements voisins qui n'en disposeraient pas et constituer ainsi une ressource pour la région Bourgogne et pour les régions Centre et Auvergne.

12,5 % des personnes accueillies actuellement dans les établissements et services de l'ADSEAN sont originaires de régions limitrophes.

L'ADSEAN ouverte sur les coopérations...

L'ADSEAN maintient ses échanges internationaux et des actions de coopérations qui doivent à la fois apporter aide et assistance aux personnes et contribuer à l'ouverture des établissements et services de l'Association sur d'autres pratiques éducatives.



5- Les axes stratégiques 2010 – 2015 : un nouveau développement associatif

5.1 L'ADSEAN force de proposition

Le contexte :

La relation de confiance établie avec les personnes accueillies constitue une modalité fondamentale de l'accompagnement proposé par l'ADSEAN. L'Association doit être motrice dans le recensement des besoins des personnes et porteuse de propositions efficaces dans le contexte budgétaire actuel.

Les points forts :

Les constats faits en matière d'attentes et de besoins des personnes génèrent des réflexions et des propositions des établissements qui sont le plus souvent relayés auprès des pouvoirs publics. En cela l'ADSEAN est un relais irremplaçable au sein de la cité. L'Association partage la tête du réseau associatif social et médico-social du département de la Nièvre avec l'Association départementale des amis et parents de personnes ayant un handicap mental (ADAPEI) et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL).

Les axes d'amélioration :

Des besoins ne sont pas satisfaits et l'Association doit développer une fonction de communication et de proposition, complémentaire à sa fonction gestionnaire. Elle doit réunir les partenariats qui lui sont nécessaires pour proposer des modalités d'actions efficaces.

L'ADSEAN doit renforcer les études des besoins nouveaux de la cité, au-delà des personnes déjà prises en charge par les établissements et services.

D'autre part, elle doit relayer des propositions efficaces dans le contexte budgétaire actuel.

Enfin elle doit s'affirmer comme le promoteur d'une politique de coopération entre les Associations au plan départemental et se constituer en ressource sur le plan régional.

Il s'agit pour l'ADSEAN :

- de mieux formaliser ses projets et de les faire connaître,
- de construire des soutiens de nature à porter les innovations qui sont nécessaires en particulier sur la question de la prévention et de l'accueil précoce, des droits des personnes vulnérables, de la protection de l'enfance, du lien social et du vieillissement,
- de mettre en œuvre des outils de communication efficaces (journaux interne et externe déjà existants, rencontres régulières avec les relais d'opinion).

5.2 L'ADSEAN accompagne les personnes handicapées vieillissantes

Le contexte :

L'Association souhaite le maintien du statut des personnes handicapées au-delà de l'âge légal de la retraite. Les propositions d'accueil spécialisé des personnes handicapées vieillissantes faites par l'Association n'ont pas été retenues par les pouvoirs publics qui privilégient le recours à une intégration dans les maisons de retraite existantes sur le département (EHPAD, Résidences...).

Les points forts :

La prise en compte du vieillissement des personnes vulnérables, et ce bien avant l'âge de leur retraite, est une préoccupation ancienne de l'ADSEAN.

Les ambitions et les axes d'amélioration :

L'Association se propose de mettre en œuvre un plan global d'accompagnement de cet âge de la vie.

Son ambition est d'apporter à chaque personne accompagnée une solution qui maintienne une proximité avec son lieu principal de vie.

Cela signifie :

- des actions de préparation destinées à faire connaître les personnes handicapées dans leur environnement : en développant des réseaux d'entraide en proximité des établissements, en favorisant la mixité avec les personnes âgées non handicapées, en permettant l'inclusion progressive des personnes handicapées dans des maisons de retraite « ordinaires » ;
- de réaliser l'intégration des personnes handicapées par petits groupes dans des maisons de retraite existantes ;
- d'accompagner le maintien au domicile personnel ou familial, en famille d'accueil et d'organiser le cas échéant l'intégration des personnes avec les parents eux-mêmes âgés (dans des unités adaptées MAPHAV-logements seniors) ;
- pour les personnes plus lourdement handicapées, de ne pas aller uniquement vers une prise en charge médicalisée dans nos établissements actuels mais de créer des Foyers d'Accueil Médicalisés adaptés, seul ou en partenariat avec d'autres associations.

5.3 Le développement de l'exercice de la citoyenneté

Le contexte :

La loi de 2005 en faveur de l'égalité des droits, de la citoyenneté et de la participation des personnes handicapées a créé de nombreux droits individuels de nature à favoriser le choix de vie des personnes et leur inclusion sociale.

Les points forts de l'action de l'ADSEAN :

- La place des usagers et de leurs représentants est garantie dans les établissements et services : les CVS fonctionnent bien avec la participation de représentants élus par les usagers et de représentants des familles. D'autres formes de participation effective existent également.
- La citoyenneté, l'accès aux activités dans la cité sont des axes majeurs de l'action éducative des établissements et services.

Les axes d'amélioration :

• Mobiliser davantage les parents :

L'Association doit renforcer la mobilisation et la communication en leur direction : en s'appuyant sur les parents concernés et sur des outils de rencontres (questionnaires, enquêtes, débats, soirées à thème, journées portes ouvertes communes à tous les établissements de l'Association).

- **Développer une éthique de la bientraitance :**

La prévention de la maltraitance comme la promotion de la bientraitance nécessitent de répondre à de nombreuses questions qui imposent concertation, dialogue et réflexion ; l'ADSEAN se propose de constituer **un comité d'éthique et de la bientraitance** ouvert à des experts internes et externes, saisissables par les différentes composantes (Association, professionnels et usagers).

- **Améliorer l'élaboration des projets de vie avec les personnes :**

L'élaboration des projets de vie doit faire l'objet d'améliorations qui combinent la mise en œuvre de plusieurs facteurs :

- donner plus de place et de sens à la fonction de référent qui doit jouer un rôle de médiation et participer de la relation de confiance nécessaire à la réalisation d'un parcours par la personne,
- généraliser la traçabilité de la relation, de l'évolution de la personne, en garantir la transcription et disposer d'un dossier unique de l'utilisateur.

5.4 L'ADSEAN prend en compte toutes les dimensions du parcours de vie de la personne

Le contexte :

La personne accompagnée doit, en fonction de sa situation individuelle, de ses possibilités, et selon son choix, pouvoir accéder à une vie semblable à celle des autres.

En jeu : l'éveil culturel et artistique, l'accès aux loisirs, aux vacances et aux espaces de détente, l'exercice des droits civiques le cas échéant, la participation aux événements de la cité, l'éveil de la personne à une vie sentimentale et sexuelle et l'accès à une vie de couple.

Les points forts :

L'Association prend en compte de façon globale le parcours de vie de la personne ; elle a en particulier une ligne de conduite sur la question de la sexualité et de la vie de couple :

- ne pas hésiter à évoquer les problèmes qui émergent,
- le faire avec tact, sans anticiper ou générer la demande,
- se servir du médecin ou la personne appropriée pour faire du cas par cas,
- transmettre les informations appropriées à partir du moment où l'éveil est avéré.

Les axes d'amélioration :

La vie de couple et la parentalité :

- respecter les choix des usagers, informer les représentants légaux, prévenir les situations de maltraitance, et tenir compte des âges comme des incapacités ;
- instaurer le dialogue, respecter et accompagner le désir d'enfant : les capacités parentales ne doivent pas être un obstacle à priori au désir d'enfant ;
- le cas échéant, l'Association organise le suivi du projet d'enfant avec la Protection maternelle et Infantile (PMI).

5.5 L'ADSEAN promeut un renforcement des liens familiaux, dans le secteur de la protection de l'enfance

Le contexte :

L'Association s'inscrit dans l'application de la loi du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui ouvre notamment des perspectives novatrices en termes de prise en charge des jeunes admis en foyer éducatif : la question de l'accueil séquentiel devient d'actualité et suppose une mise en chantier des réponses possibles en la matière.

Du côté de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) il s'agit de penser à un étayage supplémentaire de la fonction parentale qui parfois ne suffit plus à un maintien à temps complet au domicile, pour des enfants très en difficulté.

Du côté du Foyer Bourgoin, il est question d'appréhender le placement comme moins figé et comme pouvant se conjuguer en alternance avec d'autres formes d'accompagnement y compris au sein de la famille.

Les points forts :

Les services de milieu ouvert et le foyer éducatif se sont rapprochés pour travailler en complémentarité (proximité des encadrements).

Les partages de tâches : un cadre des SERVICES de Milieu Ouvert (SERMO) est associé aux astreintes du foyer ; le directeur du foyer intervient aux SERMO en cas d'absence momentanée de cadre hiérarchique.

Les points de vue convergent sur l'application de la loi.

Les magistrats souhaitent utiliser les possibilités d'accueil modulé des jeunes en institution.

Les axes d'amélioration :

- Renforcer les liens avec les instances représentatives et fonctionnelles du Conseil Général (Aide Sociale à l'Enfance notamment).
- Renégocier le mode de tarification des prises en charge (accueil séquentiel...) pour ne pas mettre à mal le financement des établissements et services.



6- Le plan d'action à 5 ans :

La mise en œuvre du plan stratégique de l'Association passe par :

- la création d'une nouvelle instance : le comité d'éthique et de la bientraitance
- la mise en action de deux groupes de travail spécifiques (un groupe permanent sur l'offre de services, une commission du Conseil d'Administration sur le vieillissement)
- une feuille de route transversale confiée au Siège Social.

6.1 Éthique et bientraitance :

La prévention des actes de maltraitance comme la promotion de la bientraitance nécessitent une concertation, un dialogue et des réflexions associant nécessairement les dirigeants de l'Association, des professionnels parties prenantes, des experts externes mais également des représentants des familles et des usagers.

Cette réflexion doit ensuite se traduire en recommandations et en indications de bonnes pratiques destinées à améliorer la qualité de vie des usagers de l'ADSEAN.

L'ADSEAN institue un comité d'éthique et de la bientraitance qui est composé des membres et représentants suivants :

- 2 représentants du Conseil d'Administration de l'ADSEAN
- Le Directeur Général de l'ADSEAN ou son représentant
- 3 Présidents de Conseil de la Vie Sociale désignés par les Présidents de CVS
- 3 Professionnels expérimentés reconnus pour leur expertise dans leurs domaines d'activité
- 2 experts externes reconnus pour leur expertise dans leurs domaines d'activité
- 2 représentants des services partenaires (financeurs, tutelles administratives ou légales)

La participation aux travaux du comité d'éthique et de la bientraitance est individuelle et ne peut faire l'objet d'une suppléance.

Le renouvellement des participants peut être décidé par le Conseil d'Administration de l'ADSEAN mais doit être motivé.

Le comité d'éthique et de la bientraitance publie dans les organes de communication interne un calendrier de ses réunions trimestrielles et rend possible sa saisine par toutes les composantes concernées par l'action des établissements et services (usagers, familles, professionnels, partenaires et membres de l'Association).

Ses délibérations font l'objet d'un compte rendu diffusé auprès de ses membres et du Conseil d'Administration de l'Association.

Le Conseil d'Administration de l'ADSEAN décide du caractère public ou non public des délibérations du comité d'éthique et de la bientraitance.

6.2 L'évolution de l'offre de services

Des tendances profondes et des aspirations portées par les usagers et leurs familles interrogent l'organisation de la prise en charge et ses modalités. Ces tendances lourdes sont souvent le résultat d'une évolution des mentalités dans l'ensemble du corps social.

Afin de répondre aux attentes des usagers ou des commanditaires, il est nécessaire d'anticiper et d'évaluer les changements et les réorganisations nécessaires, de fournir à l'Association une vision prospective des établissements et services lui permettant de tracer les pistes d'évolution à mettre en œuvre.

Création d'un groupe de travail permanent « évolution de l'offre de service et attentes des usagers »

La Direction Générale est mandatée pour mettre en place ce groupe prospectif qui :

- assure la veille des besoins des usagers et de leurs familles,
- détermine et hiérarchise les évolutions nécessaires de l'offre de service des établissements et services.
- produit un rapport annuel et propose à l'Association, à son comité stratégique et au Comité de Direction Générale, les modalités d'évolution de l'offre et ses urgences,
- saisit nos partenaires de la Nièvre afin de comparer les réponses apportées et d'évaluer avec eux les partenariats à mettre en œuvre.

Composition du groupe de travail

- 2 représentants du Conseil d'Administration de l'ADSEAN
- Le Directeur de pôle Aide par le Travail
- 3 Présidents de Conseil de la Vie Sociale désignés par les Présidents de CVS
- 3 Professionnels expérimentés reconnus pour leur expertise dans leurs domaines d'activité
- 2 experts externes reconnus pour leur expertise dans leurs domaines d'activité

Dès 2011 : un premier état prospectif de l'évolution de l'offre de services

Au cours de l'exercice 2011, le groupe projet est d'emblée chargé de tracer un état des évolutions concernant :

- la question des transports et de l'accès aux prestations,
- la localisation de nos établissements, la participation aux lieux communs de socialisation et la construction du lien social,
- les prestations spécialisées réalisées hors les murs (contrat de mise à disposition, classes d'intégration, état des autres partenariats avec le milieu ordinaire),
- la sécurisation des prestations délivrées et la minimisation des risques de violence,
- le souhait d'une écoute et d'une proximité personnalisée.

6.3 Le plan d'accompagnement du vieillissement des personnes accueillies

Création d'une commission du Conseil d'Administration sur le « vieillissement »

Une commission du Conseil d'Administration de l'ADSEAN est constituée sur cet axe en septembre 2010. La commission aura pour mission d'associer la Direction Générale et des Directeurs de Pôle à l'élaboration :

- d'un état des lieux des situations recensées dans les établissements et services de l'ADSEAN, de faire la projection des personnes atteignant l'âge de 60 ans au cours des 5 exercices à venir et d'établir la cartographie de leurs besoins et de leurs attentes. Les familles et les CVS seront associés à cette démarche ;
- d'un état des lieux des solutions disponibles, en relation avec le schéma gérontologique du département de la Nièvre, et selon la réalité des places effectives dans les établissements ordinaires ou dans les formules d'habitat existants ;

- d'un état des lieux inter-associatif afin d'établir avec nos partenaires une carte départementale des besoins recensés, couverts et non couverts.

Composition du groupe de travail

- 2 représentants du Conseil d'Administration de l'ADSEAN
- Le Directeur de pôle Accompagnement Social
- 3 Présidents de Conseil de la Vie Sociale désignés par les Présidents de CVS
- 3 Professionnels expérimentés reconnus pour leur expertise dans leurs domaines d'activité
- 2 experts externes reconnus pour leur expertise dans leurs domaines d'activité

Un cahier de propositions : « constats et préconisations pour 2012 »

Au terme de ce travail prospectif, à la fin de 2011, la commission chargera la Direction Générale de l'élaboration d'un cahier de propositions destiné aux pouvoirs publics.

En 2012, ce cahier de propositions pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une communication avec les familles et les relais d'opinion afin de faire partager les constats et les solutions envisagées.

Suivre les parcours des personnes et répondre aux appels à projets

Le groupe projet est chargé tout au long du plan d'action de rendre compte des solutions trouvées pour chacune des personnes concernées au sein de l'ADSEAN.

Elle a, pour mandat, de saisir le Conseil d'Administration pour répondre aux appels d'offres que le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé (ARS) pourront lancer sur cet axe dans les 5 ans.

6.4 Le renforcement de l'action transversale de la Direction Générale

Le renforcement du contrôle interne et de l'organisation par pôles de compétences

Le mode de gouvernance plus participatif, mis en œuvre depuis 2010, a levé des interrogations et créé de la clarté, mais l'encadrement a besoin de repères mieux établis qui fixent :

- le rôle et les fonctions des différentes instances (Conseil d'Administration, Direction Générale, Directions de Pôle et Directions de site (établissements ou services),
 - le rôle et le positionnement des cadres associatifs, des fonctions d'appui transversales sur l'ensemble du fonctionnement de l'Association (comptabilité, ressources Humaines, qualité, travaux, communication).
 - la répartition des thématiques qui font l'objet d'un traitement transversal aux différents pôles de compétence.
- L'organisation par pôles de compétence est renforcée sur la durée du plan d'action. Les pôles sont regroupés selon deux axes principaux :
- Les pôles relevant du maintien de l'autonomie et la prévention de la dépendance, dont l'action se conçoit comme un accompagnement spécialisé compensant une faible autonomie et un risque majeur de dépendance. Les Foyers de Vie, les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) en sont la figure emblématique mais aussi certains IME de l'ADSEAN compte tenu du public accueilli ;
 - Les pôles relevant de la cohésion et l'intégration sociale dont l'action se conçoit avec l'utilisation optimum des moyens de droit commun (emploi en site de travail ordinaire, intégration scolaire sous toutes ses formes) en vue de la meilleure intégration possible. Les ESAT en sont la figure emblématique.

- La Direction Générale formalise dès 2010 les règles et les engagements pris avec les Directeurs d'établissement et service et met en œuvre :
 - Un Comité de Direction Générale composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, et des Directeurs de Pôle. La réunion de l'ensemble des Directeurs est maintenue.
 - La formalisation des feuilles de route des cadres fonctionnels (2010) ;
 - Des délégations de pouvoir écrites (2010) ;
 - Les entretiens annuels d'évaluation et la formalisation des objectifs des Directeurs (à partir de 2010).

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La question des ressources humaines disponibles devient une question clé dans les 5 ans compte tenu des départs en retraite et de la pénurie déjà enregistrée dans certains domaines d'emploi.

- La Direction des Ressources Humaines établit, diffuse et suit une cartographie des emplois vacants et qui peuvent être mutualisés sur plusieurs établissements et de ce fait rendus attractifs sur le marché du travail.
- La Direction des Ressources Humaines élabore avec l'encadrement et en consultant les IRP (Instances Représentatives du Personnel : Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT) un plan de formation stratégique pluriannuel dont la mise en œuvre constitue une partie substantielle du plan de formation global.

Ce plan vise en priorité à :

- former des professionnels en cours d'emploi ou recrutés à cet effet dans les fonctions et professions pour lesquelles des problèmes de recrutement sont identifiés dans les 5 ans,
- sensibiliser et former les professionnels des établissements sur la question de la prise en charge des troubles du comportement et des troubles psychiques,
- former les professionnels aux métiers de l'accompagnement des personnes vieillissantes ou âgées dépendantes,
- sensibiliser globalement les équipes au travail de formalisation et aux écrits professionnels rendus nécessaires par l'accès aux droits des usagers et de leurs familles.

Une meilleure utilisation des moyens alloués

- Les fonctions qui ne sont pas directement au cœur de l'action sociale font l'objet d'un travail systématique d'évaluation du rapport qualité/coût et les différentes hypothèses d'évolution sont étudiées puis présentées au Conseil d'Administration.
- Le Siège Social est chargé de mutualiser et de regrouper les décisions concernant les travaux, les investissements, les achats, les recrutements dans les domaines où l'emploi est devenu difficile (fonctions médicales et paramédicales par exemple). Les modalités de décision, de mise en œuvre et de suivi sont élaborées conjointement avec les Directeurs de Pôle et sur la base d'études de terrain.
- Les projets de développement ou d'adaptation des plateaux techniques font l'objet d'une sélection et d'une étude sur la base du redéploiement des moyens existants ou de la création de marges de manœuvre à partir des budgets alloués. Le Siège Social réalise un plan pluriannuel d'investissement (2010-2015) à partir des projets retenus.

La démarche d'amélioration continue de la qualité et l'évaluation externe des établissements

- La Direction Générale crée au cours de l'année 2010 un **comité de pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Le comité comprendra 2 Administrateurs mandatés par le Conseil d'Administration de l'ADSEAN.**
 - Sa mission consiste à centraliser et suivre les objectifs-qualité que les établissements et services doivent poursuivre ;
 - La commission a en charge de valider le référentiel créé en 2009 sur le management des ressources et l'accompagnement de la personne ;
 - La commission impulse la définition d'engagements qualité complémentaires si nécessaire ;
 - La commission s'appuie sur les travaux de la commission « éthique et bientraitance » sur les sujets qui font débat ;
 - La commission prend connaissance des auto-évaluations et organise la transmission à l'ARS et au Conseil Général ;
 - La commission impulse et valide l'auto-évaluation de la gestion et de la politique associative (Siège Social et organisation associative).

- Le Siège Social assure ou organise l'accompagnement de l'auto-évaluation des établissements et services débutée en juin 2009 et qui doit être achevée au 1er janvier 2013.
 - Le Siège Social met en place avec chaque établissement et service un plan d'amélioration de la qualité à l'issue de chaque auto-évaluation.
 - Les premières évaluations externes seront réalisées en 2014.

Composition du groupe de travail

- 2 représentants du Conseil d'Administration de l'ADSEAN
- La coordinatrice qualité
- 6 professionnels expérimentés reconnus pour leur expertise dans leurs domaines d'activité (3 directeurs et 3 salariés)



7- Votre participation

C'est peu de dire « qu'il n'est de richesse que d'hommes ! » (Jean Bodin).

Pour actualiser son projet, l'ADSEAN a interrogé ses Partenaires Publics, réuni les membres de son Conseil à plusieurs reprises au cours des 6 derniers mois, associé les Directeurs et Cadres des établissements à la production des axes et consulté les élus et représentants du personnel.

Elle a également rencontré les familles et les Conseils de la Vie Sociale et enfin invité l'ensemble de ses salariés le 18 juin 2010 pour discuter des orientations prises avant de soumettre définitivement son projet en Assemblée Générale.

Pour autant le Projet Associatif ne fait pas l'addition des projets et des particularismes de chacun d'entre nous ou de chaque établissement et service.

Le Projet Associatif met en valeur ce qui nous unit et ce qui nous est commun. Il est le socle sur lequel nous nous appuyons pour guider l'action réalisée par chaque service ou établissement de l'Association.

Il est donc de ce fait le point de départ d'une actualisation des Projets d'Etablissement et Services, lesquels devront donc à la fois valoriser ce qui fait leur originalité et leur spécificité mais aussi ce qui les unit à l'Association.

Et pour mettre en œuvre ce projet collectif, l'ADSEAN entend bien sûr maintenir la mobilisation de l'ensemble des ressources et des compétences humaines qu'elle réunit.

Que vous ayez participé à l'élaboration de ce projet ou que vous en preniez seulement connaissance, vous êtes tout autant invités à le partager, l'éprouver et le faire vivre avec nous dans l'action quotidienne.

*Ce travail a été élaboré en collaboration avec Monsieur Philippe VELUT,
fondateur du Cabinet « Des idées plus des Hommes ».*





Siège Social et Administratif :

21, rue du Rivage - BP 20 - 58019 Nevers Cedex

Tél : 03.86.61.38.79 - Fax : 03.86.61.92.49

E-mail : siegesocial@adsea-nievre.fr

Directeur Général : Bertrand DELAPORTE

Directeur des Ressources Humaines : Damien DUPIRE

Etablissements médico-sociaux

Institut Médico-éducatif "Claude Joly"

Et son Service de "classes intégrées"

31 rue des Charrons - 58180 Marzy

Tél : 03.86.71.67.10 - Fax : 03.86.36.75.96

E-mail : imeclaudeljoly@adsea-nievre.fr

SESSAD "Arc en Ciel"

Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile

49, route de Marzy - 58000 Nevers

Tél : 03.86.23.05.52 - Fax : 03.86.23.05.53

E-mail : sessadaec@adsea-nievre.fr

Directrice : Brigitte BASTIDE

Institut Médico-éducatif "Vauban"

58420 Guipy

Tél : 03.86.29.66.24 - Fax : 03.86.29.69.05

E-mail : imevauban@adsea-nievre.fr

Antenne délocalisée :

L'atelier modulaire de Formation « Bagatelle »

16 rue de la Bagatelle - 58000 CHALLUY

Tél : 03.86.37.69.83 - Fax : 03.86.90.31.56

Antenne de Cosne Sur Loire :

44 avenue du 85^{ème} de ligne - 58200 COSNE SUR LOIRE

Tél : 03.86.20.05.47

Directeur : Jean-Yves SARPITTA

ITEP "Les Cottreaux"

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

Route de St Laurent - BP 137 - 58204 Cosne-sur-Loire

Tél : 03.86.26.82.01 - Fax : 03.86.26.82.05

E-mail : itepcottreaux@adsea-nievre.fr

Villa : Lieu de vie des enfants accueillis à l'I.T.E.P

52, rue Victor Hugo - 58204 Cosne-sur-Loire

Tél : 03.86.28.19.63

SESSAD "Val de Loire"

Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile

130 rue du Dr Gaulier - 58640 Varennes-Vauzelles

Tél : 03.86.37.58.39 - Fax : 03.86.38.25.66

E-mail : sessadvl@adsea-nievre.fr

Directeur : Patrice VOISINE

Pôle Protection de l'Enfance

Directeur de Pôle : Dominic LOBUT

Service de Milieu Ouvert

39 rue du Docteur Léveillé - BP 400 - 58000 Nevers

Tél : 03.86.71.89.60 - Fax : 03.86.71.89.69

E-mail : sermo@adsea-nievre.fr

Intermède - Espace rencontre

6 bis, rue de Ravelin - BP 400 - 58000 Nevers

Tél : 03.86.59.52.87 - Fax : 03.86.23.97.66

E-mail : intermede@adsea-nievre.fr

Intermède - Service de Médiation Familiale

64 rue du Docteur Léveillé - BP 400 - 58000 Nevers

Tél : 03.86.71.07.35 - Fax : 03.86.71.89.69

Portable : 06.47.87.92.73

E-mail : intermede@adsea-nievre.fr

Intermède - Audition des mineurs

64 rue du Docteur Léveillé - BP 400 - 58000 Nevers

Tél : 03.86.59.52.87 - Fax : 03.86.23.97.66

E-mail : intermede@adsea-nievre.fr

Foyer Bourgoin "La Pétrouque"

Route des Saulaies - 58180 Marzy

Tél : 03.86.36.26.90 - Fax : 03.86. 59.33.69

E-mail : foyerbourgoin@adsea-nievre.fr

Directeur Adjoint: Jean Baptiste SELLERET

Etablissements et services pour adultes

Pôle Aide par le Travail

Directeur de pôle : Jean Jacques HILS

ESAT "F.Poirier"

7 bis, rue des Champs Pacaud - 58000 Nevers

Tél : 03.86.71.92.70 - Fax : 03.86.57.21.43

E-mail : catnevers@adsea-nievre.fr

Directeur Adjoint : Francis BARDOT

ESAT "Les Cottreaux"

Route de St Laurent - BP 79 - 58204 Cosne-sur-Loire

Tél : 03.86.26.82.02 - Fax : 03.86.26.82.06

E-mail : catcosne@adsea-nievre.fr

Directeur Adjoint : Damien JOUFFROY

ESAT "Le Morvan"

Rue de la Croix Chazelles - BP 18 - 58230 Montsauche-les-Settons

Tél : 03.86.84.56.48 - Fax : 03.86.84.56.74

E-mail : catmorvan@adsea-nievre.fr

Directeur Adjoint : Mario DA COSTA

Pôle Accompagnement Social

Directrice de Pôle : Liliane ROUSSELAT

Centre Habitat "Les Chailloux"

61, rue des Chailloux - 58000 Nevers

Tél : 03.86.57.30.86 - Fax : 03.86.36.83.58

E-mail : chailloux@adsea-nievre.fr

Directeur Adjoint: Hassan TBER

Service de Suivi et d'Accompagnement "Arpège"

99 rue du Maréchal Leclerc - 58200 Cosne-sur-Loire

Tél : 03.86.26.84.02 - Fax : 03.86.26.84.09

E-mail : ssaarpege@adsea-nievre.fr

Directrice Adjointe : Claudie PLAINE

Service de Suivi et d'Accompagnement "Le Morvan"

Rue de la Croix Chazelles - BP 18 - 58230 Montsauche-les-Settons

Tél : 03.86.84.56.48 - Fax : 03.86.84.56.74

E-mail : catmorvan@adsea-nievre.fr

Directeur Adjoint : Raphaël REVERCHON

Service de Sauvegarde et de Protection

Service de suivi des familles d'accueil

43 bis, rue de la Chaussade - BP828 - 58000 Nevers

Tél : 03.86.57.24.19

E-mail : tutelles@adsea-nievre.fr

Antenne délocalisée :

99 Boulevard du Marechal Leclerc - BP 20125

58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Tel : 03 86 26 07 53 - Fax : 03 86 26 99 16

E-mail : tutellescosne@adsea-nievre.fr

Directeur Adjoint: Jean Pierre JEANNOT

Foyers de vie

Foyer d'Accompagnement et de Soutien "Le Saule"

11 bis, impasse André Marie Ampère - 58640 Varennes-Vauzelles

Tél : 03.86.21.86.00 - Fax : 03.86.57.83.64

E-mail : faslesaule@adsea-nievre.fr

Section occupationnelle "La Clé des Champs" :

60 rue Jean Gautherin - 58000 Nevers

Tél : 03.86.23.03.41 - Fax : 03.86. 59.27.95

Directrice : Isabelle VIGNERON

SAA "La Résidence des Etangs"

Service d'accueil et d'Accompagnement

Baye - 58110 Bazolles

Tél 03.86.58.39.20 - Fax : 03.86.58.39.21

E-mail : res.etangs@adsea-nievre.fr

Foyer "Les Eduens"

17 Faubourg des Fossés - 58120 Château-Chinon

Tél 03.86.85.26.30 - Fax : 03.86. 85.26.39

E-mail : residenceeduens@adsea-nievre.fr

Directeur : Philippe LOBBE

Association De Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Nièvre



Président :

Jean Loup LE BRIS

Conseil d'Administration :

Andrée BIEHLER BRUN

Didier BLONDELET

Dominique BONNET

Renée CHAMBAUT

Patrick COSTARD

Annick COUSSON

Gérard HIVERGNIAUX

Marie France OCCHIPINTI

Marie Claire POMMEAU

Olivier SENLY

Daniel TESSIAU

*Ce projet associatif a été validé par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2010
et par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2010.*

Association De Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Nièvre

Site Internet : <http://www.adsean.fr>